



Défaut sur un achat, après 6 mois toujours pas remplacé

Par **Cannelle**, le **02/01/2009** à **16:13**

Bonjour,Voilà j'ai acheté un lit dans un magasin grand enseigne durant le mois de juillet 08. celui-ci avait un pan de lit représentant un défaut de fabrication.A ce jour, j'en suis à 6 SAV, 6 mois que j'essaie de récupérer mon lit afin de pouvoir dormir convenablement.j'ai tout essayé, mais ils s'en fichent en prétextant divers problèmes avec leur fournisseur, changement d'emballage et de montage de pièces.j'ai demandé un remboursement qu'ils ont refusé, puis j'ai demandé qu'ils m'échangent ce lit entièrement, ce qu'ils ont accepté sur le moment, mais devait me le livrer avant 2009.A ce jour j'ai rien, je ne sais plus comment agir pour obtenir mon lit. le soit disant responsable du sav raconte n'importe quoi et j'ai comme l'impression qu'ils attendent que je laisse tomber.comment puis-je faire pour mettre la pression et obtenir mon due ? j'ai payé un lit que je n'ai pas.

Par **chaber**, le **02/01/2009** à **18:42**

Envoyez une LR avec AR de mise en demeure en rappelant les faits et vos diverses interventions, en donnant un délai de 8 jours à réception, et rappelant que le vendeur est responsable selon le code de la consommation.

Par **Cannelle**, le **24/01/2009** à **19:50**

voilà j'ai envoyé une LR avec AR et un délai de 8 jours qui expirait vendredi 23 janvier et je

n'ai pas eu de nouvelles de leur part.rnrncomment faire pour aller plus loin si il refuse de me rembourser ? rnls tiennent tête.